



TABLEAUX DES GARANTIES

TRANQUILOC / Assurance location saisonnière
POLICE N°01049724

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
			ANNULATION	
x	x	x	Périls dénommés et en toutes causes justifiées Extension annulation de cure	25 000 € par location Franchise: néant
			INTERRUPTION DE SÉJOUR	
x	x	x	Remboursement des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement ou retour anticipé	25 000 € par location Prorata temporis
			ARRIVÉE TARDIVE	
x	x	x	Arrivée tardive	Au-delà de 24 heures/ max 3 jours remboursés
			RESPONSABILITÉ CIVILE VILLÉGIATURE	
	x	x	Responsabilité civile villégiature en cas d'incendie, explosion, dégât des eaux pour les dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers appartenant au propriétaire des locaux loués	2 500 000 € Franchise 80€
	x	x	Recours des voisins et des Tiers	Jusqu'à 500 000 € Franchise 80 €
	x	x	En cas de dommages accidentels matériels causés aux biens mobiliers et aux biens immobiliers appartenant au propriétaire du local Assuré	8 000 € Franchise de 30 € Y compris Bris de glace 2 500 € (après épuisement de la caution).
	x	x	Dommages aux biens mobiliers sans facture	200 € (après épuisement de la caution)
	x	x	Dommages aux biens du Locataire et des occupants par suite d'incendie, d'explosion ou des dégâts des eaux dans les locaux loués	Jusqu'à 15 245 €
	x	x	Dont perte de loyer et privation de jouissance	Jusqu'à 30 000 €
			ANTI-SURPRISE	
	x	x	- Non-conformité - Transaction frauduleuse Dont inexistence du bien loué	10 000 €

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
			OBJET OUBLIÉ DANS LA LOCATION	
	x	x	Objet oublié dans la location	150 € maximum et 1 objet par location
			INDISPONIBILITÉ DU BIEN LOUÉ	
	x	x	Indisponibilité du bien loué	10 000 € max
			RÉFECTION DE CLEFS SUITE À UNE PERTE OU VOL	
	x	x	Réfection de clés suite à une perte ou vol	100 € max
			BAGAGES	
		x	Bagages	1 500€ /personne pour l'ensemble des bagages (non cumulatif) dont 50 % pour les objets précieux
			FRAIS VÉTÉRINAIRES D'URGENCE	
		x	Frais vétérinaires d'urgence	Jusqu'à 150 €
			VÉHICULE DE REMPLACEMENT	
		x	En cas de panne, vol ou accident matériel	Remboursement des frais de location d'un véhicule de remplacement 3 jours max

Vous êtes exclusivement couvert par les garanties prévues dans la formule souscrite.



Aon France
 agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
 31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
 t +33(0)1 47 83 10 10
 aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
 SAS au capital de 46 027 140 euros
 414 572 248 RCS Paris
 N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances